
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 24 août 2012

La journée des partenaires du vendredi 24 août 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **Le détournement de trafic vers le Port de Matadi**

Il a été suggéré aux partenaires de consigner par écrit les conséquences préjudiciables pour les opérateurs économiques du secteur formel et tous les intervenants de la plateforme portuaire de Pointe-Noire du détournement de trafic vers le port de Matadi.

- **Les comptes rendus des réunions organisées par la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes Commerciales de Pointe-Noire et par la Direction Générale des Transports Terrestres**

Le Colonel Benjamin OKO, Chef des Services généraux, a fait le compte rendu des réunions qui se sont tenues respectivement le 22 et le 23 août 2012.

La première réunion a porté sur la production, l'importation et la commercialisation au Congo de produits prohibés.

La Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes Commerciales estime que malgré les efforts déployés par les services des douanes qui sont présents aux frontières, il y a toujours des failles. Une bonne partie des marchandises déclarées à destination du Cabinda se retrouvent sur les marchés de

Pointe-Noire. Il y a été également évoqué le cas de la ferraille, interdite à l'exportation au Congo, qui pourtant fait l'objet d'autorisations dûment signées des autorités.

La seconde réunion a porté sur les situations liées aux véhicules automobiles importés déclarés volés, notamment la constitution d'un parc tampon dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire.

- **La perception par COTECNA d'une « pénalité post scanning »**

Monsieur Saïd Youssouf MONDOHA, Directeur général adjoint de COTECNA, a précisé qu'il s'agit d'un réajustement des honoraires après redressement post scanning de la valeur des marchandises.

- **La participation aux Journées des partenaires**

Madame la Directrice a rappelé que la participation aux Journées des partenaires constitue une condition sine qua non pour la réception des dossiers au niveau du secrétariat de la Direction Départementale des Douanes.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H20.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence